

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 47

présenté par  
Mme Buffet

-----

**ARTICLE PREMIER****ANNEXE**

À la première phrase de l'alinéa 257, après le mot :

« sports »,

insérer les mots :

« , aux pratiques physiques artistiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement de rédaction proposent de compléter les termes de « sports » car il ne recouvrent pas l'ensemble des pratiques sociales (danse, arts du cirque..). Tel est l'objet de cet amendement.